

CELLECTIS
société anonyme au capital de 459.746,30 euros
siège social: 102, route de Noisy,
93235 Romainville
428 859 052 RCS Bobigny

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs,

Nous vous présentons le rapport de gestion sur les activités de la Société pendant l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2006 et clos le 31 décembre 2006 et soumettons à votre approbation les comptes annuels de cet exercice.

Ce rapport couvre la période pendant laquelle la Société n'était pas encore introduite en bourse sur le marché Alternext d'Euronext Paris mais avait déjà enclenché le processus qui a conduit à la première cotation de ses actions le 7 février 2007.

Nous vous proposons en outre de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2006 et d'approuver les conventions visées aux articles L. 227-10 et L. 225-38 du Code de commerce conclues au cours de l'exercice écoulé.

Lors de l'assemblée, vous entendrez également la lecture des rapports des commissaires aux comptes.

Nous vous rappelons que les rapports des commissaires aux comptes, les rapports du conseil d'administration et les comptes annuels ont été mis à votre disposition au siège social dans les conditions légales et réglementaires, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Les comptes au 31 décembre 2006, comportant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, ont été établis suivant les normes, principes et méthodes du plan comptable.

1. Situation de la Société et activité au cours de l'exercice écoulé

Durant l'année 2006, la Société a pu mettre en œuvre sa plate-forme pour la fabrication de nouvelles Méganucléases de façon continue sur l'année. Notre plateforme de recherche et de développement a donné naissance en 2006 à 8 nouvelles méganucléases ciblées contre des séquences d'ADN d'intérêt à très haute valeur ajoutée. Ces méganucléases ont été assemblées à partir de notre collection de méganucléases variantes et qui peuvent être assemblées à volonté pour constituer le cœur de l'offre commerciale de la Société. Plusieurs succès ont ainsi été obtenus. En outre, les travaux de la Société ont fait l'objet, en 2006, de deux publications dans des revues scientifiques internationales. C'est aussi au cours de cette année que la société c'est vue octroyer son premier titre de brevet par l'office américain des brevets (USPTO).

L'effort commercial dirigé vers les sociétés industrielles utilisant des outils d'ingénierie génomique a été particulièrement soutenu en 2006. Il a été couronné de plusieurs succès notamment avec la signature du premier contrat commercial portant sur le façonnage d'une méganucléase à spécificité modifiée dans le domaine de l'agronomie et un autre portant sur une licence croisée dans le domaine de la recombinaison homologue.

La Société a également initié et renforcé plusieurs collaborations scientifiques, dont les travaux font, et feront pour les trois années à venir, l'objet d'un soutien financier par subvention de l'Etat.

Nous avons renforcé notre équipe de direction et avons été capables d'attirer Marc Le Bozec, ancien Président-Directeur Général et fondateur de Bioprotéine Technologies, pour prendre en charge la fonction de Directeur Financier de la société. David J.D. Sourdive a pris les fonctions de Directeur Commercial Corporate.

L'effectif total de la Société s'est renforcé en passant de 32 à 38 personnes.

Nous vous précisons, par ailleurs, que la société fait partie intégrante du Pôle de compétitivité Méditech Santé par la conduite de programmes de recherches et de développements en collaboration en tant que Jeune Entreprise Innovante.

Concernant les aspects plus juridiques, nous vous rappelons que le Conseil d'administration le 12 décembre 2006 a réélu Monsieur Christian Policard président du Conseil d'Administration. Au cours du même Conseil d'administration, il a été décidé de poursuivre dans la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général, Monsieur Christian Policard étant désigné Président du Conseil d'administration de la Société, Monsieur André Chouluka restant investi du mandat de Directeur Général. Notre Conseil d'Administration a regretté la perte de l'un de ses membres François Hyafil, Directeur Scientifique du Centre de Recherche de Glaxo Smithkline des Ulis au sud de Paris.

Nous vous rappelons que les actionnaires réunis en assemblée le 15 décembre 2006 ont décidé (i) de procéder à une réduction de capital, motivée par des pertes, d'un montant de 0,1285 euro afin de réduire à due concurrence le montant du compte « report à nouveau » débiteur, par voie de d'annulation de 257 actions de préférence de catégorie B à bons de souscription d'actions détenues par plusieurs actionnaires de la Société, (ii) de procéder à un regroupement d'actions, et (iii) d'augmenter le capital d'un montant nominal de 126.917,05 euros par voie d'incorporation de réserves prélevées sur le compte « prime d'émission » et élévation de la valeur nominale des actions de 0,025 euro à 0,05 euro pour le porter de 11.745.954 euros à 11.561.245,79 euros.

Lors de la même assemblée, les actionnaires ont constaté la démission des administrateurs et du censeur en fonction et nommé les mêmes administrateurs et censeur pour un mandat dont la durée a été portée à trois ans.

Nous vous rappelons également que le conseil d'administration, lors de sa séance du 15 décembre 2006, a confirmé Monsieur Christian Policard dans ses fonctions de président du conseil d'administration, Monsieur André Choulika dans ses fonctions de directeur général et Monsieur David Sourdive dans ses fonctions de directeur général délégué pour la durée de leurs mandats d'administrateurs.

Lors de l'assemblée du 15 décembre 2006, les actionnaires ont pris les décisions permettant d'initier le processus d'introduction en bourse de la Société sur le marché Alternext d'Euronext Paris. La première étape de ce processus a été franchie à la suite de l'enregistrement du document de base par l'Autorité des Marchés Financiers le 22 décembre 2006.

La première cotation des actions de la Société est intervenue le 7 février 2007.

2. Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2006 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Compte de résultat

Notre chiffre d'affaires net s'est élevé à la somme de 1 188 478 euros contre 5 904 915 euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de 80 %.

Il convient d'ajouter à cette somme :

- 1 290 790 euros de subventions d'exploitation ;
- 3 223 euros de reprises sur provisions et transfert de charges ;
- 238 euros d'autres produits.

En conséquence, nos produits d'exploitation s'élèvent à la somme globale de 2 482 729 euros contre 6 151 060 euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de 60 %.

Nos charges d'exploitation se sont élevées à 6 200 109 euros, contre 7 396 952 euros pour l'exercice précédent, et comprennent les postes suivants :

- Autres achats et charges externes :	2 356 070 €.
- Impôts et taxes :	197 128 €.
- Salaires et traitements :	1 763 736 €.
- Charges sociales :	409 106 €.
- Dotations aux amortissements et aux provisions:	405 549 €.
- Autres charges :	463 385 €.

Le résultat d'exploitation est déficitaire de 3 717 379 euros contre 1 245 891 euros pour l'exercice précédent soit une augmentation du déficit de 198 %.

Nos produits financiers et nos charges financières se sont élevés respectivement à la somme de 175 420 euros et de 66 751 euros, soit un résultat financier de 108 669 euros contre 21 003 euros pour l'exercice précédent.

En conséquence le résultat courant avant impôts s'élève à – 3 608 710 euros contre – 1 224 888 euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de l'impôt sur les bénéfices qui s'élève à la somme de – 212 852 euros, le résultat de l'exercice est une perte de 3 395 858 euros.

Bilan

Actif

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à la somme nette de 411 398 euros.

Les immobilisations corporelles s'élèvent à la somme de 1 787 181 euros.

Le poste « immobilisations financières » s'élève au 31 décembre 2006 à la somme 68 250 euros. Aucune provision n'a été comptabilisée sur ce poste.

L'actif circulant s'élève à la somme nette de 8 863 890 euros. Ce poste comprend des charges constatées d'avance pour un montant de 68 775 euros.

Passif :

Le capital social s'élevait à la somme de 253.834,10 euros au 31 décembre 2006, contre 126 917 euros au terme de l'exercice précédent, et les primes d'émission et de fusion s'élèvent à la somme totale de 11 587 719 euros au 31 décembre 2006.

Le compte de report à nouveau est débiteur à de 9 161 172 euros.

Situation d'endettement de la Société au regard du volume et de la complexité des affaires

Le poste Dettes s'élève à la somme de 5 102 736 euros (contre 4 202 350 euros pour l'exercice précédent), constitué principalement :

- d'emprunt et dettes financières pour	595 €
- d'avances et acomptes reçus sur commandes en cours pour :	- €
- de dettes fournisseurs et comptes rattachés pour :	4 372 743 €
- de dettes fiscales et sociales pour :	518 562 €
- d'autres dettes pour :	69 706 €
- de produits constatés d'avance pour	141 130 €

3. Progrès réalisés ou difficultés rencontrées

Le chiffre d'affaires a chuté de 80 % à périmètre constant. Cette baisse s'explique par le caractère exceptionnel de paiements reçus en 2005 en particulier d'un paiement reçu de la société TKT Shire.

4. Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée – Utilisation des instruments financiers par la Société

Les risques liés à l'activité de la Société, la couverture de ces risques et les assurances y afférentes ont été décrits et détaillés aux termes du paragraphe 4 du document de base enregistré le 22 décembre 2006 sous le numéro I.06-198, et sont reproduits à l'Annexe 4 du présent rapport de gestion.

5. Activité en matière de recherche et développement

La politique de la Société en matière de recherche développement a été exposée au paragraphe 6.6. du document de base enregistré le 22 décembre 2006 sous le numéro I.06-198, reproduit à l'Annexe 5 du présent rapport de gestion.

6. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

L'ambition de la Société est de devenir, à un horizon de 3 à 5 ans, un leader mondial de l'ingénierie génomique et la référence mondiale de la chirurgie génomique.

Afin de mettre en œuvre cette stratégie, la Société entend :

- se concentrer sur son cœur de métier : la conception et la fabrication de systèmes de programmation génomique ;
- signer des accords commerciaux dans ses trois domaines d'application privilégiés : la biothérapeutique, la bioproduction et l'agronomie ;
- diffuser activement sa technologie comme outil de recherche auprès des plus grands laboratoires académiques et industriels ;
- privilégier la commercialisation de produits sur étagère à travers la signature d'accords de licence non exclusifs¹ ;
- renforcer les partenariats privilégiés en biothérapeutique et en agronomie mis en place avec certains grands comptes ;
- renforcer sa position concurrentielle en continuant d'enrichir son portefeuille de brevets et en augmentant son avance technologique par son savoir faire ; et
- renforcer sa présence, à plus long terme, en aval de la chaîne de valeur par le biais d'opérations de croissance externe.

La réalisation de cette stratégie devrait permettre à la Société de devenir profitable à moyen terme. Jusqu'à présent, la Société tirait ses revenus de la vente de sous-licences sur les technologies issues de son partenariat historique avec l'Institut Pasteur. A l'avenir, les revenus de la Société seront générés par la vente de produits mettant en œuvre sa technologie propre, selon le modèle classique dans ce secteur d'activité :

- le paiement d'une licence forfaitaire d'accès à la technologie (« upfront ») ;
- des paiements lors du franchissement de jalons techniques et/ou règlementaires (« milestones ») ;
- le paiement de forfaits annuels pour l'entretien de la propriété intellectuelle (« annual fees ») ; et
- le paiement de redevances sur les ventes de produits finis (« royalties »).

Pour atteindre la rentabilité, la Société devrait bénéficier de la dynamique de revenu propre à chacun des trois domaines d'application : générer des revenus dès aujourd'hui grâce au

¹ Dans le cas d'une vente sur étagère, la Société définit le gène ciblé (par exemple parce qu'il correspond à un besoin médical non satisfait représentant un marché potentiel important), réalise le produit et le commercialise auprès de plusieurs clients. Les ventes sur étagère se distinguent des ventes à façon, caractérisées par leur aspect exclusif puisqu'elles consistent à recevoir une commande d'un client pour la réalisation d'une méganucléase et éventuellement d'une matrice de réparation pour une cible identifiée par lui.

paiement d'« upfront » et de « milestones » dans les domaines de l'agronomie et de la bioproduction dont les cycles de développement des produits sont plus courts que dans le domaine biothérapeutique. Enfin, la Société pourrait bénéficier, à long terme, de revenus très importants liés à la commercialisation, par un de ses partenaires, d'un ou plusieurs médicaments à fort potentiel (« blockbusters ») mettant en œuvre la technologie de la Société.

Les fonds levés par la Société seront utilisés pour :

- accroître la capacité de production actuelle et atteindre une production annuelle de 20 MRS d'ici 2008 ;
- renforcer les équipes de vente, marketing et communication ; et
- intensifier ses efforts de recherche et développement portant à la fois sur l'ingénierie des méganucléases et sur le processus de fabrication de MRS.

La stratégie de la Société a été exposée au paragraphe 6.4 du document de base enregistré le 22 décembre 2006 sous le numéro I.06-198, reproduit à l'Annexe 6 du présent rapport de gestion.

7. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice social

La société s'est introduite le 6 février 2007 sur le marché Alternext d'Euronext Paris.

L'introduction en bourse de la Société sur le marché Alternext d'Euronext Paris a été réalisée moyennant une offre au public en France et un placement global en France et dans d'autres pays, portant, dans chaque cas, sur des actions nouvelles exclusivement.

Le prospectus mis à la disposition du public à l'occasion de l'introduction en bourse a été visé par l'Autorité des marchés financiers le 22 janvier 2007 sous le numéro 07-023.

A la suite de la décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société du 15 décembre 2006, aux termes de sa quinzième résolution, de déléguer au conseil les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'émission d'actions par voie d'appel public à l'épargne, en une ou plusieurs fois, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite d'un montant nominal global d'augmentation de capital égal à 169.204,70 euros, le conseil d'administration a, lors de sa séance du 6 février 2007, décidé une augmentation du capital social d'un montant de 103.370,70 euros, pour le porter de 253.834,10 euros à 357.204,80 euros, par l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par voie d'appel public à l'épargne, de 2.067.414 actions ordinaires en faisant exercice intégral de la faculté d'extension (correspondant à un nombre maximum de 269.662 actions provenant de la décision du conseil d'accroître de 15% le nombre d'actions offertes par rapport au nombre initialement fixé) au prix de 10,25 euros l'une, soit 0,05 euro de valeur nominale et 10,20 euros de prime d'émission.

En outre, le capital social a été augmenté au résultat :

- du remboursement des obligations remboursables en actions émises par l'assemblée générale extraordinaire du 15 juin 2006. Ce remboursement a donné lieu à l'émission de 2.658.857

actions d'une valeur nominale de 0,05 euro, représentant une augmentation de capital d'un montant nominal de 86.933,90 euros, et

- de l'exercice de bons de souscription de parts de créateurs ayant donné lieu à l'émission de 2 040 actions nouvelles, représentant une souscription d'un montant total, prime d'émission, incluse de 6 671,82euros.

A la date d'établissement du présent rapport, le capital social s'élève donc à 459.746,30 euros et est divisé en 9.194.926 actions.

8. Participation des salariés au capital

Au dernier jour de l'exercice, la participation des salariés de la Société au capital social, calculée conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, était de 0 %.

9. Direction générale de la Société

Nous vous rappelons que la direction générale est assumée par Monsieur André Choulika en tant que directeur général assisté de Monsieur David Sourdive en tant que directeur général délégué.

10. Informations concernant les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social, tant par la Société que par des sociétés contrôlées par la Société au sens de l'article L 233-16 du Code de commerce :

Ont perçu au cours de l'exercice écoulé :

Christian Policard, président du conseil d'administration :

- rémunération versée par la Société : 40 656 euros.
- avantage en nature : néant

- rémunérations versées par des sociétés contrôlées : néant,
- avantages reçus de la part de sociétés contrôlées : néant.

- autres sommes versées par la Société : néant

André Choulika, administrateur et directeur général:

- rémunération versée par la Société : 150 000 euros (incluant 100 000 euros de salaire brut et 50 000 euros de prime versée au titre de l'année 2005),
- avantage en nature : 3 157 euros.

- rémunérations versées par des sociétés contrôlées : néant,
- avantages reçus de la part de sociétés contrôlées : néant.

- autres sommes versées par la Société : néant

David Sourdive, administrateur et directeur général délégué:

- rémunération versée par la Société : 135 000 euros (incluant 95 000 euros de salaire brut et 40 000 euros de prime versée au titre de l'année 2005),
- avantage en nature : néant

- rémunérations versées par des sociétés contrôlées : néant,
- avantages reçus de la part de sociétés contrôlées : néant.

- autres sommes versées par la Société : néant

Raffy Kazandjian, administrateur : 7 500 euros (jetons de présence)

Kaminvest, représentée par Martin Bitsch : néant

AGF Private Equity, représentée par Thierry Laugel : néant

Bankinvest, représentée par Thomas Tscherning: néant

Edmond de Rothschild Investment Partners, représentée par Gilles Nobécourt: néant

Par ailleurs, vous trouverez ci-après la liste des mandats et fonctions exercés par ces mandataires sociaux dans toute(s) société(s) durant l'exercice écoulé :

Membres	Qualité	Autres mandats
Christian Policard	Président du conseil d'administration	-Biomedical diagnostics : président du conseil d'administration -Financière Mendelssohn: président du conseil de surveillance -Eager Bio (Israël): vice-président -Sepal Pharma (Royaume-Uni): administrateur -BT pharma : membre du conseil de surveillance
André Choulika	Directeur Général	-France Biotech : administrateur
David Sourdive	Directeur Général Délégué	-Pole de compétitivité Medicen: administrateur
Raffy Kazandjian	Administrateur	Drug Abuse Science : administrateur indépendant Orlance Pharma : représentant de Equitis, administrateur,

		<p>Immutep : représentant d'Equitis, administrateur,</p> <p>Ceprodi : représentant d'Equitis, administrateur</p>
<p>Kaminvest, représentée par Martin Bitsch</p>	<p>Administrateur</p>	<p>Martin Bitsch est administrateur indépendant de Artéria</p>
<p>AGF Private Equity, représentée par Thierry Laugel</p>	<p>Administrateur</p>	<p>Alchimer : membre du conseil de surveillance</p> <p>Aptanomics : administrateur</p> <p>BMD : administrateur</p> <p>Cast : censeur</p> <p>Groupe AS : censeur</p> <p>Integragen : administrateur</p> <p>Kiala : censeur</p> <p>Meetic : administrateur</p> <p>Median Technologies : (siège au comité de direction)</p> <p>MeilleureGestion : administrateur</p> <p>CosmoBay Vectis : administrateur</p> <p>Clear2Pay : administrateur</p> <p>Criteo : administrateur</p> <p>CTS International : administrateur</p> <p>Novagali Pharma : membre du conseil de surveillance</p> <p>One Access : membre du conseil de surveillance</p> <p>Sefas Innovation : administrateur</p> <p>SpineVision : censeur</p> <p>Stepmind : administrateur</p> <p>Diatos : censeur</p> <p>Elbion : censeur</p> <p>Erenis : administrateur</p> <p>Everbee Networks : administrateur</p> <p>Faust Pharmaceuticals : censeur</p> <p>Talend : administrateur</p> <p>Viaduc : administrateur</p> <p>Vizelia : administrateur</p> <p>Zealand Pharma : administrateur</p> <p>Telemarket : administrateur</p> <p>Telisma : administrateur</p> <p>United Devices : administrateur</p>
<p>Bankinvest, représentée par Thomas Tscherning</p>	<p>Administrateur</p>	<p>Warren Pharmaceuticals : administrateur</p> <p>Juventia Pharmacia : administrateur</p> <p>Antyra : administrateur</p> <p>CMC Biopharmaceutica LS : administrateur</p>

<p>Edmond de Rothschild Investment Partners, représentée par Gilles Nobécourt</p>	<p>Administrateur</p>	<p>Theraptosis, membre du conseil de surveillance U3 Pharma, membre du conseil de surveillance Pamgene, membre du conseil de surveillance Novagali, membre du conseil de surveillance Cytomics, membre du conseil de surveillance Alufonds sas, membre du conseil de surveillance Bva, membre du conseil de surveillance Demeter panavi, membre du conseil de surveillance Financiere montalivet, membre du conseil de surveillance Sibille industrie, membre du conseil de surveillance Aurenis, membre du conseil de surveillance Nautilus, administrateur Biospace, administrateur Oms, administrateur Faust, administrateur Igna, administrateur Archiveco, administrateur Bes invest, administrateur Financiere nature et pêche, administrateur Tradingcom europe, administrateur Nexo, administrateur E device sa, administrateur Dalet, administrateur Eurilogic, administrateur Groupe nasse, administrateur Alturia, administrateur Newpack holding, administrateur Filorga, administrateur</p>
---	-----------------------	---

11. Prises de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège en France, ou prises de contrôle de telles sociétés ; cessions de telles participations

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-6 du Code du commerce, nous vous informons que la Société n'a, au cours de l'exercice, pris aucune participation nouvelle ni cédé de participation.

12. Activités des filiales et des sociétés contrôlées

La Société ne détient aucune participation ou filiale.

13. Renseignements relatifs à la répartition du capital et à l'autocontrôle

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales de la Société.

M. André Choulika : 15,90 %

M. David Sourdivé : 15,90 %

La Société ne détient à ce jour pas d'action d'autocontrôle.

14. Modifications intervenues au cours de l'exercice dans la composition du capital

	Nombre	Valeur nominale (euros)	Capital social (euros)
1. Actions composant le capital social au début de l'exercice	253.834.357	0,0005	126.917,05
2. Actions annulées au cours de l'exercice	257	0.0005	126.917,05
3. Regroupement d'actions à raison de 50 actions anciennes de 0,0005 euro pour une action nouvelle de 0,025 euro	5.076.682	0,025	126.917,05
4. Actions émises au cours de l'exercice			
Incorporation de réserves - élévation de la valeur nominale des actions de la Société de 0,025 euro à 0,05 euro	-	0,05	253.834,10
Actions composant le capital social en fin d'exercice	5.076.682	0,05	253.834,10

15. Evolution du titre – Risque de variation de cours

Depuis la première cotation des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext Paris le 7 février 2007, 1 062 135 titres ont été échangés (au 29 mars 2007).

Le titre, qui cotait 10,25 euros lors de la première cotation des actions de la Société est passé à 11,95 euros à la date d'établissement du présent rapport.

Le cours le plus bas enregistré s'est situé à 10,25 euros le 6 février 2007 et le cours le plus haut à 14,76 euros le 7 février 2007.

La capitalisation boursière de la Société à la date d'établissement du présent rapport ressortait à 110 millions d'euros.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter les pertes de l'exercice de l'exercice clos le 31 décembre 2006, soit 3 395 858 euros, au compte « report à nouveau » débiteur qui sera ainsi porté à 12 557 030 euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément à la loi, nous vous rappelons que la Société n'a pas versé de dividende au cours des trois derniers exercices.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, vous voudrez bien approuver le montant des dépenses somptuaires et charges non déductibles visées à l'article 39-4 de ce code, qui s'élève à zéro euro.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Vous entendrez lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 227-10 et L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est joint, en annexe A, le tableau visé à l'article 148 modifié du décret du 23 mars 1967 faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices.

RAPPORT DU PRESIDENT

Au présent rapport est joint en annexe B le rapport du président du conseil d'administration sur le fonctionnement du conseil et les procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100, alinéa 4, du Code de commerce, vous trouverez joint au présent rapport en annexe C un tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 dudit code.

Les rapports complémentaires établis par le conseil d'administration et les commissaires aux comptes, lors de l'utilisation par le conseil des délégations qui lui ont été consenties, ont été mis à votre disposition en application des dispositions légales.

Le Conseil d'administration